

EN SAVOIR PLUS



RÈGLEMENT D'EXAMEN

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

→ 4 heures

Compétences évaluées

- Gérer l'approvisionnement de l'établissement marchand
- Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand
- Bâtir et développer l'expérience client

ENTRETIEN TECHNIQUE

→ 1 heure

Compétences évaluées

- Gérer l'approvisionnement de l'établissement marchand
- Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand
- Bâtir et développer l'expérience client

QUESTIONNEMENT À PARTIR DE PRODUCTION(S)

→ 1 heure 40 minutes

Compétences évaluées

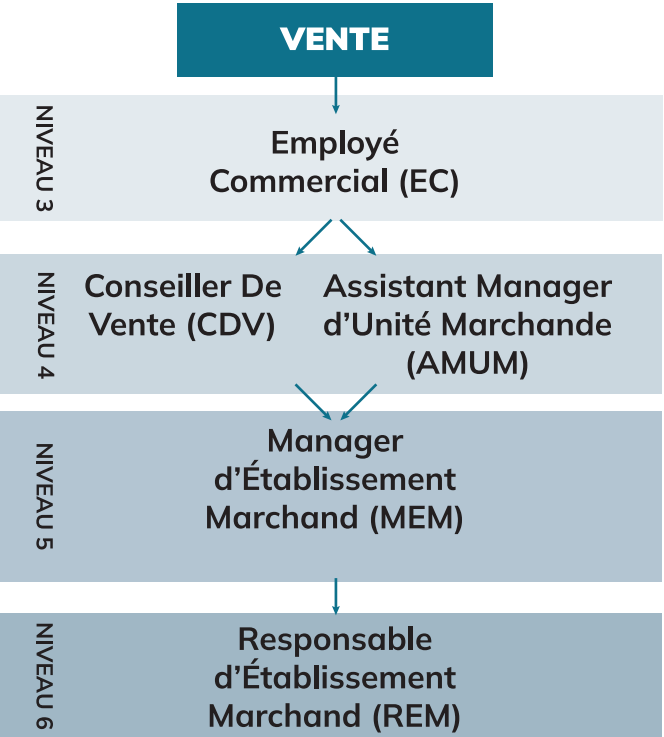
- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne
- Etablir et présenter les prévisionnels de l'établissement marchand
- Analyser les performances de l'établissement marchand et définir les actions correctives
- Piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés de l'établissement marchand
- Optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés de l'établissement marchand
- Manager l'activité quotidienne de l'établissement marchand et favoriser la cohésion des équipes
- Mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement marchand

ENTRETIEN FINAL

→ 15 minutes



TITRE PROFESSIONNEL
BACHELOR
RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT
MARCHAND



ET APRÈS LE TITRE PROFESSIONNEL ?

- Marché de l'emploi
- Tout autre diplôme dans le domaine de la vente

FORMER AUJOURD'HUI
RÉUSSIR VRAIMENT

CAEN • LE HAVRE • ROUEN
www.alternancia.fr
0972 52 6666
conseillers@alternancia.fr

Formation diplômante de
Niveau 6

TITRE PROFESSIONNEL - NIVEAU 6 (BACHELOR)

Certification professionnelle enregistrée pour cinq ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles (N° de Fiche RNCP38666) sur décision du directeur de France Compétences suite à l'avis de commission de la certification professionnelle du 14 février 2024, au niveau de qualification 6, avec le code NSF 312m, sous l'intitulé Responsable d'Établissement Marchand, avec effet jusqu'au 3 mars 2029, délivrée par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, l'organisme certificateur. Certification accessible via le dispositif de VAE, ou d'une combinatoire de ces modalités d'accès.



FRANCE
compétences
CERTIFICATION
enregistrée au RNCP

Code RNCP n°38666
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38666/>

Conditions d'accès :

- Test de positionnement
- Niveau 5 (Bac+2)
- Rendez-vous individuel avec un conseiller en formation

Durée : de 9 à 12 mois

Rythme : 1 jour par semaine en cours pendant 3 semaines et 2 jours la quatrième semaine

Statut :

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage

Objectifs pédagogiques :

- Coordonner et améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand
- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand
- Manager les salariés de l'établissement marchand

LA FORMATION

Le responsable d'établissement commercial est en charge de piloter et coordonner l'ensemble des activités d'un point de vente. Il sélectionne une gamme de produits adaptés aux besoins et attentes de la clientèle, tout en veillant à optimiser l'agencement et la présentation des espaces de vente. Parallèlement, il gère les plannings du personnel, supervise les équipes et assure le respect des objectifs commerciaux et de satisfaction client. Ce rôle clé exige des compétences en gestion, organisation et relationnel.

LES PRINCIPALES MISSIONS

- Planification et organisation des activités :
- Veille et analyse des tendances
- Gestion de l'expérience client
- Analyse et reporting pour la stratégie
- Suivi des performances et actions correctives
- Gestion des ressources humaines
- Coordination et adaptation des équipes

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Cours en présentiel
- Équipements informatiques

NOS VALEURS AJOUTÉES

- Entrées et sorties permanentes
- Initiation à la Langue des Signes

LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Ateliers d'améliorations professionnelles
- Convocations aux jobdatings
- Coaching individuel

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1. COORDONNER ET AMÉLIORER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE DE L'ÉTABLISSEMENT MARCHAND

- Gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand
- Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand
- Bâtir et développer l'expérience client

MODULE 2. CONTRIBUER AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ENSEIGNE ET OPTIMISER LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT MARCHAND

- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne
- Etablir et présenter les prévisionnels de l'établissement marchand
- Analyser les performances de l'établissement marchand et définir les actions correctives

MODULE 3. MANAGER LES SALARIÉS DE L'ÉTABLISSEMENT MARCHAND

- Piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés de l'établissement marchand
- Optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés de l'établissement marchand
- Manager l'activité quotidienne de l'établissement marchand et favoriser la cohésion des équipes
- Mobiliser les équipes dans la gestion des projets et l'établissement marchand

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

- Initiation à la Langue des Signes
- Bases du Français
- Anglais
- Savoirs-être
- Outils numériques

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Grandes et moyennes surfaces alimentaires ou spécialisées
- Boutiques
- Magasins de grande surface
- Négoces interentreprises
- Autre établissement marchand

DÉBOUCHÉS

- Gérant de magasin
- Gestionnaire de centre de profit
- Directeur de magasin
- Directeur de supermarché
- Directeur de grande surface
- Directeur de drive
- Directeur de supermarché de proximité
- Responsable de surface de vente
- Responsable de supermarché
- Responsable/animateur
- Responsable de magasin
- Responsable de boutique
- Responsable de succursale
- Responsable de point de vente
- Responsable de département
- Responsable e-commerce

QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHEC ?

Si les candidats réussissent partiellement l'examen, en obtenant uniquement l'un des quatre ECF, ils ont l'opportunité de retenter l'ECF manquant pour compléter leur certification, ceci dans le respect du délai de validité du titre. Dans le cas où aucun ECF n'est validé et en présence d'un échec total, les candidats peuvent, avec l'approbation du jury, se présenter de nouveau à l'examen, mais cette possibilité est limitée à une seule reprise et doit se faire dans l'année suivant la première tentative.